

Portefeuille De Revenu Mensuel Edgepoint

États financiers

Période du 2 novembre 2021 (début des activités) au 31 décembre 2021

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les principales méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs externes du Fonds, ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport des auditeurs figure dans le présent document.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer les auditeurs indépendants. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Patrick Farmer

Chef de la direction et administrateur

Le 17 mars 2022

Norman Tang Chef des finances Le 17 mars 2022

Rapport des auditeurs indépendants

Aux porteurs de parts du Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état du résultat global pour la période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2021;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2021;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2021;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

• des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.H.L. S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Toronto, Canada

Le 17 mars 2022

	2021
Actifs	
Placements à la juste valeur* (note 6)	154 424 \$
Montants à recevoir pour les parts souscrites	3 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 063
Intérêts et autres débiteurs	1 053
Total des actifs	162 302 \$
Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
Montants à payer pour les titres achetés	3 525 \$
Montants à payer pour les parts rachetées	343
Total des passifs	3 868 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	158 434 \$
A siff and all throught a constant describe and ballion	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 624 +
Série A	21 634 \$
Série A(N) Série F	10 223 87 313
Série F(N)	38 830
Série I	434
Nombre de parts en circulation	
Série A	2 159 540
Série A(N)	1 020 708
Série F	8 711 511
Série F(N)	3 874 292
Série I	43 246
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Série A	10,02 \$
Série A(N)	10,02
Série F	10,02
Série F(N)	10,02
Série I	10,03

^{*}Le coût des placements est reflété dans le tableau du portefeuille de placements. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers annuels.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Tye Bousada, administrateur

Geoff MacDonald, administrateur

2021
300 \$
1
28
165
494 \$
28 \$
12
4
44
450 \$
79 \$
34
263
70
4
0,07 \$
0,07
0,06
0,05
0,13

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers annuels.

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de part) Période du 2 novembre 2021 au 31 décembre 2021

	Série A	Série A(N)	Série F	Série F(N)	Série I	Total
	2021	2021	2021	2021	2021	2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	79	34	263	70	4	450
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	21 730	10 198	88 368	38 814	430	159 540
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	14	7	72	16	1	110
Rachat de parts rachetables	(174)	(8)	(1 313)	(29)	_	(1 524)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(12)	(7)	(66)	(36)	(1)	(122)
Gains en capital	(3)	(1)	(11)	(5)	_	(20)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 634	10 223	87 313	38 830	434	158 434
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	21 634 \$	10 223 \$	87 313 \$	38 830 \$	434 \$	158 434 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	_	_	_	_	_	
Parts rachetables émises contre trésorerie,						
compte tenu des distributions réinvesties	2 176 941	1 021 557	8 842 523	3 877 225	43 246	
Rachat de parts rachetables	(17 401)	(849)	(131 012)	(2 933)	_	
Solde à la clôture de la période	2 159 540	1 020 708	8 711 511	3 874 292	43 246	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers annuels.

	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Ajustements liés à ce qui suit :	450 9
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(1)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements	(28)
Variation (du profit latent) de la perte latente sur les placements	(165)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	(1 053)
Achats de placements	(152 020)
Produit de la vente de placements	1 314
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(151 503) 9
	,
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(32) 9
Produit de l'émission de parts rachetables	155 778
Montant versé au rachat de parts rachetables	(1 181)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	154 565 9
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 062 9
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	<u>-</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	3 063 9
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :	
Fonds en banque	1 064 3
Placements à court terme	1 999
riacements a court terme	3 063 9
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	316 9

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers annuels.

lombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
aleur nominale				
(en \$)	Titres à revenu fixe			
5 500 000	Sienna Senior Living Inc., série A, remboursable, 3,109 %, 4 novembre 2024	5 651 \$	5 641 \$	3,56
	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique limitée, remboursable, 2,540 %,			
4 100 000	28 février 2028	4 144	4 170	2,63
4 000 000	Bell Canada Inc., remboursable, 2,900 %, 12 août 2026	4 122	4 121	2,60
4 145 000	Dollarama Inc., remboursable, 1,871 %, 8 juillet 2026	4 111	4 106	2,59
3 800 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, 24 juillet 2024	3 951	3 965	2,50
3 850 000	Thomson Reuters Corporation, remboursable, 2,239 %, 14 mai 2025	3 882	3 891	2,46
3 934 000	Stantec Inc., remboursable, 2,048 %, 8 octobre 2027	3 851	3 858	2,44
3 500 000	Brookfield Asset Management Inc., remboursable, 4,820 %, 28 janvier 2026	3 846	3 842	2,43
3 545 000	TELUS Corporation, remboursable, 3,750 %, 10 mars 2026	3 767	3 764	2,38
3 693 000	Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} juin 2031	3 698	3 719	2,35
	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série F, remboursable,			
3 425 000	4,055 %, 24 novembre 2025	3 657	3 657	2,31
3 650 000	Gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} novembre 2023	3 620	3 620	2,29
3 500 000	Apple Inc., remboursable, 2,513 %, 19 août 2024	3 587	3 586	2,26
3 240 000	Transcontinental Inc., remboursable, 2,280 %, 13 juillet 2026	3 209	3 226	2,04
2 985 000	Groupe TMX Limitée, remboursable, 4,461 %, 3 octobre 2023	3 134	3 126	1,97
2 920 000	Alimentation Couche-Tard Inc., série 5, remboursable, 3,600 %, 2 juin 2025	3 075	3 071	1,94
2 500 000	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2028	2 592	2 611	1,65
	Granite REIT Holdings Limited Partnership, série 4, remboursable, 3,062 %, 4 juin			
2 485 000	2027	2 579	2 583	1,63
2 347 000	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} décembre 2051	2 366	2 526	1,59
2 460 000	Intact Corporation financière, 1,207 %, 21 mai 2024	2 437	2 437	1,54
2 250 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,766 %, 22 juin 2022	2 260	2 260	1,43
2 145 000	The Walt Disney Company, 2,758 %, 7 octobre 2024	2 208	2 206	1,39
2 110 000	Wells Fargo & Company, remboursable, 3,184 %, 8 février 2024	2 180	2 174	1,37
2 095 000	CI Financial Corporation, remboursable, 3,215 %, 22 juillet 2024	2 164	2 168	1,37
2 150 000	Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} juin 2030	2 145	2 134	1,35
2 000 000	Les Compagnies Loblaw Limitée, remboursable, 3,918 %, 10 juin 2024	2 104	2 102	1,33
1 650 000	Fairfax India Holdings Corporation, remboursable, 5,000 %, 26 février 2028	2 092	2 088	1,32
	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série J, remboursable,			_/
2 000 000	3,546 %, 10 janvier 2025	2 091	2 087	1,32
	Granite REIT Holdings Limited Partnership, série 3, remboursable, 3,873 %,			·
2 000 000	30 novembre 2023	2 080	2 078	1,31
1 660 000	Cinemark USA Inc., remboursable, 5,250 %, 15 juillet 2028	2 072	2 051	1,29
2 000 000	BMW Canada Inc., série V, 2,410 %, 27 novembre 2023	2 034	2 037	1,29
2 000 000	Enbridge Inc., remboursable, 2,440 %, 2 juin 2025	2 031	2 029	1,28
1 990 000	Pepsico Inc., remboursable, 2,150 %, 6 mai 2024	2 022	2 019	1,27
1 925 000	McDonald's Corporation, remboursable, 3,125 %, 4 mars 2025	2 007	2 004	1,26
1 323 000	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique limitée, remboursable, 1,589 %,	2 007	2 00 1	1,20
2 000 000	24 novembre 2023	2 000	2 003	1,26
2 000 000	BMW Canada Inc., série V, 0,990 %, 14 janvier 2025	1 960	1 956	1,24
1 800 000	Gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 ^{er} juin 2029	1 930	1 921	1,21
1 000 000	Dream Industrial Real Estate Investment Trust, remboursable, 2,539 %	1 550	1 721	1,21
1 800 000	7 décembre 2026	1 813	1 819	1,15
1 500 000	Reliance Limited Partnership, remboursable, 3,836 %, 15 mars 2025	1 572	1 574	0,99
1 700 000	Gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} décembre 2030	1 588	1 574	0,99
1 500 000	Banque Royale du Canada, 2,333 %, 5 décembre 2023	1 530	1 529	0,93
1 455 000	Les Compagnies Loblaw Limitée, remboursable, 4,860 %, 12 septembre 2023	1 533	1 526	0,96
1 404 000	Intact Corporation Financière, remboursable, 3,770 %, 2 mars 2026	1 493	1 520	
	Dollarama Inc., remboursable, 3,550 %, 6 novembre 2023			0,95
1 400 000	, , , ,	1 448	1 449	0,91
1 335 000	Bell Canada Inc., remboursable, 3,550 %, 2 mars 2026	1 410	1 407	0,89
1 300 000	Brookfield Asset Management Inc., remboursable, 5,040 %, 8 mars 2024	1 386	1 382	0,87
1 261 000	Groupe SNC-Lavalin Inc., série 6, remboursable, 3,800 %, 19 août 2024	1 298	1 294	0,82
1 195 000	Fairfax Financial Holdings Limited, 4,950 %, 3 mars 2025	1 299	1 293	0,82
1 170 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,460 %, 13 novembre 2024	1 222	1 219	0,77
1 160 000	Alimentation Couche-Tard Inc., série 3, 3,899 %, 1 ^{er} novembre 2022	1 192	1 187	0,75
1 180 000	Canadian Natural Resources Limited, 1,450 %, 16 novembre 2023	1 178	1 176	0,74
1 000 000	Banque Royale du Canada, 4,930 %, 16 juillet 2025	1 115	1 113	0,70
1 100 000	Secure Energy Services Inc., remboursable, 7,250 %, 30 décembre 2026	1 122	1 113	0,70
1 000 000	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,700 %, 16 décembre 2026	1 088	1 089	0,69
1 000 000	Bruce Power Limited Partnership, remboursable, 3,969 %, 23 juin 2026	1 075	1 076	0,68

Tableau du portefeuille de placements (suite) (en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts) Au 31 décembre 2021

lombre d'actions	Tib	Coût	Juste	Pourcentage
ou de parts	Titre	moyen	valeur	de l'actif net
1 000 000	Intact Corporation Financière, remboursable, 3,691 %, 24 mars 2025	1 056	1 057	0,67
1 000 000	CI Financial Corporation, remboursable, 3,759 %, 26 mai 2025	1 055	1 054	0,67
1 000 000	The Walt Disney Company, 3,057 %, 30 mars 2027	1 039	1 038	0,66
1 000 000	Tenaz Energy Corporation, 2,997 %, 11 décembre 2024	1 036	1 034	0,65
	Summit Industrial Income REIT, série A, remboursable, 2,150 %, 17 septembre			,
1 020 000	2025	1 021	1 021	0,64
1 000 000	Bell Canada Inc., remboursable, 2,700 %, 27 février 2024	1 020	1 021	0,64
1 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 novembre 2024	1 021	1 020	0,64
	Location de camions Penske Canada Inc., remboursable, 2,700 %, 30 septembre			
1 000 000	2024	1 019	1 020	0,64
1 000 000	Ventas Canada Finance Limited, série D, remboursable, 2,550 %, 15 mars 2023	1 013	1 012	0,64
940 000	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,230 %, 14 juin 2029	1 007	1 009	0,64
1 000 000	Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} décembre 2031	1 000	1 002	0,63
1 000 000	Gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 ^{er} juin 2027	992	987	0,62
965 000	Bank of America Corporation, variable, remboursable, 2,604 %, 15 mars 2023	972	969	0,61
920 000	Gibson Energy Inc., remboursable, 2,450 %, 14 juillet 2025	930	931	0,59
900 000	Rogers Communication Inc., variable, remboursable, 5,000 %, 17 décembre 2081	900	914	0,58
800 000	Ventas Canada Finance Limited, remboursable, 2,450 %, 4 janvier 2027	798	805	0,51
630 000	Enbridge Inc., 1,600 %, 4 octobre 2026	783	786	0,50
800 000	Vesta Energy Corporation, remboursable, 10,000 %, 15 octobre 2025	776	780	0,49
695 000	CI Financial Corporation, remboursable, 3,904 %, 27 septembre 2027	736	741	0,47
700 000	Nestle Holdings Inc., remboursable, 2,192 %, 26 janvier 2029	709	710	0,45
610 000	Suncor Energy Inc., remboursable, 3,000 %, 14 septembre 2026	632	632	0,40
610 000	Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, 12 janvier 2023	623	621	0,39
	Ventas Canada Finance Limited, série B, remboursable, 4,125 %, 30 septembre			
500 000	2024	526	527	0,33
500 000	TELUS Corporation, remboursable, 3,750 %, 17 janvier 2025	525	525	0,33
500 000	Wells Fargo & Company, 2,509 %, 27 octobre 2023	509	509	0,32
500 000	Gouvernement du Canada, 0,250 %, 1 ^{er} avril 2024	491	492	0,31
400 000	Enbridge Inc., remboursable, 3,200 %, 8 juin 2027	415	416	0,26
360 000	Alimentation Couche-Tard Inc., remboursable, 3,056 %, 26 juillet 2024	373	371	0,23
160 000	Sienna Senior Living Inc., série C, remboursable, 2,820 %, 31 mars 2027	161	162	0,10
100 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,710 %, 23 février 2022	100	100	0,06
	Total des titres à revenu fixe	154 259 \$	154 424 \$	97,47
	Ajustement pour tenir compte des coûts d'opérations	_		
	Total des placements	154 259 \$	154 424 \$	97,47
	Autres actifs moins les passifs		4 010 \$	2,53
if not attribush	le aux porteurs de parts rachetables		158 434 \$	100,00

1. Le Fonds

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 26 octobre 2021 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 novembre 2021 en lançant cinq séries de parts, soit les séries A, A(N), F, F(N) et I.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 500, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de fournir une combinaison de génération de revenus et d'appréciation du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de grande qualité. L'équipe de gestion du portefeuille investit dans des titres à revenu fixe canadien de grande qualité qui, selon elle, procureront un rendement par le biais de paiements d'intérêts nominaux, d'intérêts et d'une appréciation du capital, tout en se concentrant sur la capacité de l'emprunteur de respecter ses obligations en matière de dette par le biais du paiement d'intérêts nominaux périodiques et du remboursement du principal à l'échéance.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté dans les états de la situation financière. Les parts de série A sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N) et de série F(N) ont les mêmes caractéristiques, sauf qu'elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. La série I est réservée aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et aui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 17 mars 2022.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements, qui ont été évalués à la juste valeur.

- c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation
 Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.
- d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 6 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

La pandémie de COVID-19 a accru l'incertitude entourant les hypothèses utilisées par le gestionnaire pour formuler ses jugements et ses estimations. Les gouvernements et les banques centrales sont intervenus au moven de mesures monétaires et fiscales considérables afin de stabiliser la situation économique. La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales. Il est impossible d'estimer de façon fiable la durée et l'ampleur de ces événements ainsi que leur incidence sur les résultats financiers et la situation financière du Fonds dans l'avenir. Étant donné que les répercussions globales de la COVID-19 sur l'économie mondiale et sur les activités du Fonds sont incertaines et ne peuvent être prédites à l'heure actuelle, l'incertitude se rapportant aux jugements et estimations du gestionnaire est plus élevée.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers, la trésorerie et les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteurvendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le

gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les états du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts et autres débiteurs, les montants à recevoir pour les titres vendus et les dividendes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des montants à payer pour les parts rachetées et des montants à payer pour les titres achetés. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

b) Parts rachetables

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

c) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens de au taux change

en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements sont présentés comme « Profit net réalisé sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements » dans les états du résultat global.

d) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes reçus sont comptabilisés à la date à laquelle le droit à percevoir le paiement est établi, soit habituellement, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Les opérations de portefeuille sont comptabilisées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen des placements respectifs. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des états du résultat global.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

f) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Impôts (suite)

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

g) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 31 décembre 2021, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces normes n'aura d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série. Les frais de gestion varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour la période close le 31 décembre 2021 s'est élevé à 28 000 \$. Aucuns frais engagés n'étaient dus au gestionnaire aux 31 décembre 2021. Les frais de gestion pour les parts de la série I sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le

Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Les frais de gestion sont progressifs et sont déterminés en fonction du rendement quotidien moyen jusqu'à l'échéance de l'indice obligataire universel FTSE Canada (le « taux de référence »). Les frais représentent un pourcentage de la valeur de la série et sont calculés au début de chaque trimestre de l'année civile en fonction du taux de référence du trimestre précédent. Le barème des frais de gestion est le suivant :

		Frais de gestion	Frais de gestion
Niveau	Taux de	parts des	parts des
de frais	référence	séries A/A(N)	séries F/F(N)
ue mais	(en %)	(en %)	(en %)
1	<0,76	0,67	0,07
2	0,76-1,75	0,70	0,10
3	1,76-2,50	0,80	0,20
4	2,51-3,00	0,90	0,30
5	3,01-3,50	1,00	0,40
6	3,51-4,00	1,10	0,50
7	>4,00	1,20	0,60

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire. Pour la période close le 31 décembre 2021, les coûts répartis ont totalisé moins de 1 000 \$. Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées. Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les d'exploitation. Toutes les d'exploitation des parts de série I sont prises en charge par EdgePoint.

4. Opérations entre parties liées (suite)

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les états du résultat global. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renonciations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion. Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les états du résultat global.

5. Impôts sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujetti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2021, le Fonds avait des pertes en capital de néant et des pertes autres qu'en capital de néant.

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la

perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou 30 jours suivant la vente. À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2021, le Fonds avait des pertes suspendues de néant.

6. Évaluation de la juste valeur

Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

a) Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations de sociétés, qui sont évaluées d'après les prix cotés obtenus de courtiers ou de services d'évaluation utilisant les cotes provenant de courtiers, les opérations déclarées ou les estimations issues de leurs modèles internes d'évaluation des prix. Les sources de prix utilisent des données observables comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité du crédit. Comme les données importantes aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres à revenu fixe et les placements à court terme du Fonds ont été classés au niveau 2.

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

La valeur comptable de l'actif net du Fonds attribuable aux parts rachetables se rapproche également de la juste valeur étant donné que les parts sont évaluées à la valeur de rachat. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs puisque, même si leurs cours sont disponibles, il n'y a pas de marché actif pour ces instruments.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2021 (en milliers)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	- \$	154 424 \$	- \$	154 424 \$
Total	- \$	154 424 \$	- \$	154 424 \$

Au cours de la période close le 31 décembre 2021, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à un profit de 190 000 \$.

Au cours de la période close le 31 décembre 2021, aucun placement n'a été transféré entre des niveaux.

7. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

Gestion des risques

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles. Elle adopte une approche fondée sur le bon sens, qui consiste à évaluer la somme

pouvant être perdue et la probabilité de la perdre. Bien que cette approche puisse sembler quelque peu simpliste, elle offre une vue essentielle des véritables risques de placement.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

Facteurs de risque

a) Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

i) Risque de change

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

Comme les placements du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, le Fonds n'est pas assujetti à un risque de change important.

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

31 décembre 202	21				
			Contrats de		
			change à		
	Placements	Trésorerie	terme	Total	% de
	(en milliers	(en milliers	(en milliers	(en milliers	l'actif
Monnaie	de dollars)	de dollars)	de dollars)	de dollars)	net
Dollar américain	4 925		_	4 925	3,11 %
	4 925	_	_	4 925	3.11 %

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 246 000 \$ ou 0,2 % du total de l'actif net. Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

	Titres à revenu fixe	
31 décembre 2021	(en milliers)	
Moins de 1 an	3 547 \$	
De 1 à 3 ans	57 333	
De 3 à 5 ans	56 525	
Plus de 5 ans	37 019	
	154 424 \$	

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,5 %, en présumant une variation équivalente de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 973 000 \$, soit 1,9 % du total de l'actif net. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été établie en fonction de la duration moyenne pondérée modifiée de 3,85 ans selon les titres à revenu fixe détenus au sein du Fonds. Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

b) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds réside dans ses placements en titres de créance à revenu fixe. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de leur émetteur. Le risque de crédit maximal de ces placements correspondait à leur valeur comptable au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Fonds détenait des placements dans des titres de créance ayant les notations de crédit suivantes :

	% de l'actif	% des titres de
31 décembre 2021	net	créance
AA	12,99	13,32
A	6,88	7,06
BBB	14,49	14,90
BB	56,86	58,32
В	3,08	3,16
CCC	2,49	2,55
Non évalués	0,68	0,69
·	97,47	100,00

Le Fonds est également exposé au risque de crédit lié à la négociation de titres cotés en bourse. Le Fonds limite la concentration de son risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Le tableau qui suit présente les passifs financiers du Fonds par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	À vue	< 3 mois	Total
	(en milliers	(en milliers	(en milliers
31 décembre 2021	de dollars)	de dollars)	de dollars)
À payer pour les parts rachetées	343	-	343
À payer pour les titres achetés	3 525	_	3 525

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

Gestion de patrimoine EdgePoint inc.

150, rue Bloor ouest, bureau 500 Toronto (Ontario) M5S 2X9

Site Web: www.edgepointwealth.com
Courriel: info@edgepointwealth.com

Tél: 416-963-9353 ou sans frais: 1-866-757-7207